

# DOSSIER DE CANDIDATURE 2024

## NUIT DE LA SÉCURITÉ GLOBALE 2024

TROPHÉES DE LA SÉCURITÉ



18ème édition

**RÉPUBLIK**



Dossier à compléter et à transmettre à  
Vanessa DEHORS - Chef de projets

Margaux CABROL - Responsable des candidatures

Mail : [v.dehors@republikgroup.fr](mailto:v.dehors@republikgroup.fr) - Tel. : 06 13 66 96 22

Mail : [m.cabrol@republikgroup.fr](mailto:m.cabrol@republikgroup.fr) - Tel. : 06 32 75 73 57

# LES TROPHÉES DE LA SÉCURITÉ

## C'EST :

**80**

Entreprises candidates

**25**

Jurés d'exception

**800**

Professionnels présents

## L'évènement incontournable du marché !

4 étapes pour participer :



Choisissez votre catégorie



Déposez votre candidature



Soutenez votre projet lors du Grand Oral



Participez à la soirée de remise des prix

Fin des candidatures le 28 Juin 2024 à 18h00

## 1/ VOS COORDONNÉES

Nom de l'entreprise : .....  
Adresse complète de l'entreprise : .....  
.....  
Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
Domaine d'activité : .....  
CA 2023 en Euros : .....  
Effectifs : .....

## Comptabilité Fournisseurs

Nom : .....  
Prénom : .....  
Fonction : .....  
E-Mail : .....  
Tél. fixe : .....  
Tél. mobile : .....  
Adresse complète de l'entreprise (si différente) : .....  
.....  
Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

## Personne en charge du dossier

Nom : .....  
Prénom : .....  
Fonction : .....  
E-Mail : .....  
Tél. fixe : .....  
Tél. mobile : .....

## Personne en charge de la présentation orale (si différente)

Nom : .....  
Prénom : .....  
Fonction : .....  
E-Mail : .....  
Tél. fixe : .....  
Tél. mobile : .....

## Contact à inscrire dans le programme officiel

Nom : .....  
Prénom : .....  
Fonction : .....  
E-Mail : .....

## 2/ VOTRE CATÉGORIE

### □ CATÉGORIE 1 : OFFREURS DE SOLUTIONS EN SÉCURITÉ GLOBALE

#### □ 1.1 - PROTECTION DES PERSONNES

Accompagnement des salariés à l'étranger, équipements de protection individuelle (EPI) et moyens de communication individuels

#### □ 1.2 - PROTECTION DES INFRASTRUCTURES

Accès, barrières, biométrie, drones de surveillance et sécurité Incendie dans l'entreprise et maintenabilité des équipements

#### □ 1.3 - SYSTÈME D'AIDE À LA DÉCISION

Intelligence artificielle, intelligence économique, analyse des risques et gestion de crise

#### □ 1.4 - VIDÉOPROTECTION

Caméra, supervision et Hypervision

#### □ 1.5 - QHSE

Qualité, Hygiène, la Sécurité et protection de l'Environnement



### □ CATÉGORIE 2 : PROJETS INTERNE DES ÉQUIPES SÉCURITÉ/SÛRETÉ



Projets et solutions portés par une équipe sécurité/sûreté interne

### □ CATÉGORIE 3 : CO-CONSTRUCTION CLIENT / FOURNISSEUR



Projets, services et solutions développés et porté conjointement par un donneur d'ordre et un prestataire

### □ CATÉGORIE 4 : SÉCURITE PUBLIQUE (ÉTAT & COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)



Projets développés et portés par l'Etat ou par une collectivité territoriale ou toute institution publique, permettant de renforcer la sécurité publique

Un doute sur la catégorie à choisir ? Contactez les organisateurs pour présenter votre projet et voir comment il pourrait s'inscrire dans la compétition.

**Mail** : [v.dehors@republikgroup.fr](mailto:v.dehors@republikgroup.fr) - **Tel.** : 06 13 66 96 22

**Mail** : [m.cabrol@republikgroup.fr](mailto:m.cabrol@republikgroup.fr) - **Tel.** : 06 32 75 73 57

N.B : Si vous souhaitez concourir pour 2 catégories, merci de bien vouloir remplir un dossier de candidature par catégorie.



## 6/ RÈGLEMENT

Article 1. Les Trophées de la sécurité est une marque de la société RÉPBULIK, domiciliée au 22 quai Gallieni, – 92150 Suresnes.

Article 2. Les Trophées de la sécurité ont pour but de promouvoir l'ensemble de la profession et plus particulièrement les entreprises et directions sécurité qui ont mené à bien des actions reconnues comme pertinentes.

Article 3. Les Trophées de la sécurité sont décernés par un jury de personnalités indépendantes. Ce jury est désigné par le comité d'organisation. Le jury est constitué de personnalités représentatives ou médiatiques. Il attribue le trophée pour chacune des catégories et sous-catégories à partir de la liste des nommés établie par les organisateurs. Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.

Article 4. Les organisateurs ont déterminé quatre catégories pour la 18e édition des Trophées de la sécurité. Cette liste est susceptible d'être modifiée. La liste définitive sera communiquée à l'issue du mercredi 4 septembre 2024, date de la sélection des nommés par le comité d'organisation.

**Date limite de dépôt des dossiers : vendredi 28 juin 2024**

Article 5. Peuvent concourir les entreprises et leur Direction Sécurité/Sûreté, fournisseurs, prestataires de services et les sociétés de conseil.

Article 6. Chaque candidat peut présenter plusieurs dossiers, dans un maximum de 3 dossiers.

Les candidats devront s'acquitter d'une somme forfaitaire :  
de 708 euros TTC (590 euros HT) par dossier de candidature pour les

- administrations publiques,
  - les associations,
  - et les entreprises
- > ayant un effectif inférieur à 10 salariés

de 1 188 euros TTC (990 euros HT) par dossier de candidature pour

- administrations publiques,
  - les associations,
  - et les entreprises
- > ayant un effectif entre 10 et 99 salariés

de 1 788 euros TTC (1490 euros HT) par dossier de candidature pour

- administrations publiques,
  - les associations,
  - et les entreprises
- > ayant un effectif supérieur à 100 salariés

Règlement par virement ou par chèque à l'ordre de Républik.

L'acte signé (ou validé en ligne) a valeur de devis et vaut engagement financier de la part du candidat, sauf, si en cas de force majeure, une résiliation est faite par courrier A/R au plus tard 30 jours avant le grand oral.

Article 7. Les organisateurs des Trophées de la sécurité procèdent à l'appel des candidatures à partir du mardi 2 janvier 2024 jusqu'à la clôture des candidatures fixée au vendredi 28 juin 2024. En devenant candidat des Trophées de la Sécurité, vous acceptez de communiquer vos coordonnées à RÉPUBLIK. La collecte de ces données est nécessaire pour vous adresser les documents qui faciliteront votre participation au grand oral ainsi qu'à la cérémonie de remise de prix. Votre candidature aux Trophées de la Sécurité vous permet également de recevoir des invitations aux autres événements RÉPUBLIK et de bénéficier des offres de partenaires sélectionnées par nos soins en fonction de votre profil. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, complétée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, permettant la mise en œuvre concrète du Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de ces données en vous adressant par courrier à RÉPUBLIK, 22 quai Gallieni, 92150 Suresnes, France.

Article 8. Il sera organisé une audition des nommés devant le jury le mercredi 4 septembre 2024, de 08h00 à 12h30. Les candidats présenteront, lors de cette audition, leurs opérations, et répondront aux questions posées. Les nommés pourront fournir au jury tous les éléments souhaitables, tant en termes de documents visuels (powerpoint, supports papier...) que d'indications chiffrées. Toutes les informations communiquées au jury par les postulants (chiffres de vente, de notoriété, objectifs, etc.) feront l'objet d'une confidentialité totale dont le comité d'organisation se porte garant.

Article 9. Lors de l'audition des nommés, prévue le mercredi 4 septembre 2024, le jury établira son classement en utilisant une grille d'évaluation multicritères, élaborée par le comité d'organisation. Chaque candidat disposera de 3 minutes pour soutenir son dossier et de 3 minutes supplémentaires pour répondre aux éventuelles questions du jury.

Article 10. Les nommés et les vainqueurs des Trophées de la sécurité seront présentés lors de la cérémonie de remise des prix du lundi 23 septembre 2024 dans un Théâtre parisien, dans le programme de la soirée et en live.

Article 11. Le palmarès ne sera dévoilé qu'au cours de la soirée de cérémonie du lundi 23 septembre 2024. Un vote public sera également mis en place le soir de la cérémonie.

Article 12. Tout candidat s'engage à respecter le présent règlement et la décision du jury. Il s'engage également à s'acquitter de ses frais de candidature au plus tard le 28 juin 2024 faute de quoi son dossier ne sera pas validé. Cette sanction ne dispense pas le candidat de régler les frais de sa candidature.

## 7/ ACTE DE CANDIDATURE

Oui, j'accepte les conditions du règlement ci-dessus.

Effectifs de l'entreprise sont inférieurs à 10 salariés : je règle 708€ TTC ( 590€ HT) par dossier de candidature.

Effectifs de l'entreprise sont compris entre 10 et 99 salariés : je règle 1188€ TTC (990€ HT) par dossier de candidature.

Effectifs de l'entreprise sont égaux ou supérieurs à 100 salariés : je règle 1788€ TTC (1490€ HT) par dossier de candidature.

Cachet & Signature

Date :

Précédé de la mention "lu et approuvé" :

.....

.....

\* Coordonnées bancaire REPUBLIK  
IBAN : FR76 3000 4003 5000 0106 0226 823  
BIC : BNPAFRPPXXX



Dossier à compléter et à transmettre à

Vanessa DEHORS - Chef de projets

Margaux CABROL - Responsables des candidatures

Mail : v.dehors@republikgroup.fr - Tel. : 06 13 66 96 22

Mail : m.cabrol@republikgroup.fr - Tel. : 06 32 75 73 57